



Rapport du Maire

Présentation des faits saillants du rapport financier 2025

Membres du Conseil municipal,
Citoyennes et Citoyens du Village de Hemmingford,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, tel que vérifié par la firme LLG CPA Inc.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnements de 537 788 \$.

Dépôt du rapport financier 2025

Lors de la séance ordinaire du 7 avril 2026, le rapport financier de 2025 préparé par firme LLG CPA Inc. a été déposé et présente :

Des revenus de fonctionnement	2 435 605 \$
Des dépenses de fonctionnement	2 364 839 \$
Conciliation à des fins fiscales	467 022 \$
/ incluant appropriation de surplus	
Avec un surplus de	537 788 \$

Ce surplus est le résultat d'une saine administration du budget, du contrôle rigoureux des achats, de revenus supplémentaires non prévus (par exemple les droits de mutation) tant au niveau du conseil que de l'administration municipale.

Résumé de quelques réalisations 2025

- Installer un muret sur la piste cyclage
- Études pour le nouveau puit
- Évènements : fête du Canada, carnaval d'hiver, remerciement des bénévoles et dépouillement de Noël
- Programmation d'activités sportive, artistique et culturelle hebdomadaire

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Ainsi, pour l'année 2025, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit (le salaire de base, l'allocation et la rémunération pour les comités ne sont accordés aux conseillers que s'ils sont présents).

MUNICIPALITÉ	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	403.16 \$ par séance (13 séances)	2315.36 \$
	153.51 \$ par comité (maximum 18 comités rémunérés).	
Conseillers	153.51 \$ par séance (13 séances)	997.80\$
	153.51 \$ par comité (maximum 18 comités rémunérés).	
Conseiller - représentant au CA de l'OMH	187.18 \$ pour un maximum de 12 CA	
MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	5 043\$	2 521\$

Le règlement no. 304, 304-1 et 304-2 concernant le traitement des élus est disponibles sur le site internet de la Municipalité au www.villagedehemmingford.ca sous l'onglet Documents administratifs / Règlements.

CONCLUSION

La santé financière de la Municipalité du Village de Hemmingford se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.